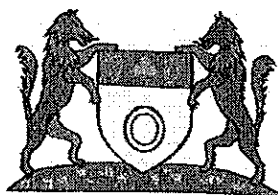


Mairie de CHAUSSAN

L'an deux mille onze, le lundi 7 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FURNION, Maire.



Nombre de Conseillers en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage : jeudi 10 mars 2011

Membres présents : M. FURNION Pascal, Mme LAMENA Catherine, M. FERRITI Bernard, Mme PIERRE DIT MERY Zakia, M. BONJOUR Martial, M. CHAVASSIEUX Daniel, M. COSTE Michel, M. Michel GAUDIN, M. HUART Olivier, Mme RATTON Janine, Mme ROMBI Sylvie, Mme THOLLOT Joëlle

Membres excusés : M. RUBAN Michel pouvoir à Mme RATTON Janine

Mme ENGRAND Fabienne pouvoir à Mme PIERRE DIT MERY Zakia

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ROMBI

## OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACCESSIBILITE VOIRIE

Suite à la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité des bâtiments et voiries, une étude sur l'accessibilité des voiries de la commune de Chaussan a été réalisée par le cabinet Socotec. Le premier rapport concernait le centre bourg et préconisait de :

- Sécuriser l'accès sur la RD 34 entre les lotissements du Pré Maillard et des Ménestrels en direction de l'école.
- Sécuriser les déplacements des places du centre bourg vers l'école par la rue Saint-Hubert.

Le montant des travaux étant beaucoup trop élevé pour la commune (environ 123 000 €), la commission voirie, le Maire et ses adjoints ont limité le périmètre de l'étude aux déplacements entre la rue Saint-Hubert et l'école :

- En rendant la rue Saint-Hubert « piétonne » et en améliorant l'accessibilité de la route du Richoud (centre bourg) entre 2011 et 2014, travaux estimés à 4 000 €.
- Mise en sécurité de la route du Richoud (centre bourg) entre 2015 et 2016, travaux estimés à 11 000 €.
- Elargissement de l'impasse du tennis entre 2016 et 2020, travaux estimés à 17 000 €.

La commune a prévu dans la prochaine révision de son PLU une étude d'aménagement du centre bourg. Cette étude prendra en compte les éléments du diagnostic Socotec et de l'étude des déplacements doux de la COPAMO.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan d'accessibilité proposé par le cabinet Socotec, limité au périmètre rue Saint-Hubert, route du Richoud, impasse du tennis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour copie conforme,

Le Maire,  
 Pascal FURNION



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture du Rhône (Lyon)
le	21/03/2011
Accusé réception le	21/03/2011
Numéro de l'acte	20110307Plan accessibilité voirie